PUBLIÉ LE 19/02/2026

Décision n° 2026-21 du 19/02/2026 – Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Interface avec le réseau de toxicovigilance » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 20218-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du Conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-109 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « interface avec le réseau de toxicovigilance » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-110 du 27 juillet 2023 portant nomination auprès du comité scientifique permanent « interface avec le réseau de toxicovigilance » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er
Est nommée membre du comité scientifique permanent « interface avec le réseau de toxicovigilance » pour la durée du mandat restant à courir :
Madame CZERWIEC (Aurore)

Article 2
Le directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 19 février 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale